Vol. XXIX. Saint-Boniface, Manitoba, 30 Mai 1900. No. 28.

La Bibliothèque du Parlement

ABONNEM[ENT]
Canada et Etats-Unis ...$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE, 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBE & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

A Ottawa

De Québec et de Toronto—du "Soieil" et du "Globe"—sont sortis presque simultanément des appels aux libéraux du pays leur enjoignant de ne pas dormir en sécurité, mais au contraire de s'organiser solidement en vue des prochaines élections fédérales.

Ces coups de trompettes ont mis les conservateurs eux-mêmes sur le qui-vive.

Bien que nul ne puisse prédire à date fixe l'époque des prochaines élections fédérales, il semble bien que la présente session doive être la dernière de ce parlement.

Il est certain que le cabinet n'attend qu'un événement heureux, quelque bonne brise, pour lancer sa barque snr les flots—assez houleux présentement—de cette mer qui s'appelle le masse populaire.

La grande victoire libérale de 1896, l'avènement au pouvoir de ce parti qui devait régénérer la politique et rendre justice aux malheureux, les cris d'allégresse qui furent poussés à cette occasion par les triomphateurs, tout cela ne date que d'hier! Et pourtant, déjà sonne l'heure où il va leur falloir retourner devant le peuple, lequel à son tour va exercer la souveraineté dont la constitution l'investit, un jour tous les quatre ou cinq ans, en brisant l'idole ou la raffermissant sur son piédestal.

Le rôle de cette chronique n'est pas de faire feu sur l'un ou l'autre des partis. Il lui suffit d'enregistrer les faits et d'indiquer les courants. Eh bien! ces courants indiquent actuellement que le sort du gouvernement McKenzie en 1878 attend le gouvernement Laurier en 1900 ou 1901, selon la date qu'il plaira aux dieux régnant d'en appeler au peuple.

***

Après le vote sur les affaires de West Huron et Brockville, les Communes ont repris placidement les mesures qu'amène l'ordre du jour: code criminel, chartes de chemins de fer, interpellations, etc.

***

Au milieu des acrimonies du débat—et celui qu'ont occasionné les fraudes sans nom des élections d'Ontario en a provoqué de très amères—il vole des réparties qui dérident la chambre. Ainsi, l'autre jour, M. McMullen, l'ancien éplucheur des comptes publics, devenu subitement très complaisant par l'effet de son déménagement de gauche à droite, lançait à M. Davin ce pavé—déjà bien usé, hélas—qu'il avait des chambres à louer à son étage supérieur.

"Oui, a répondu du tic au tac M. Davin. C'est là ce qu'il y a de commun entre M. McMullen et moi. Mais la différence est celle-ci: mes chambres sont meublées et les siennes ne le sont pas."

Les rires n'ont pas été du côté de M. McMullen.

***

Au comité de l'agriculture M. Pedley, l'un des agents de M. Sifton à la section d'immigration, a tout simplement suggéré de supprimer le budget destiné à l'immigration française! C'est de l'argent dépensé pour rien, trouve-t-il. Les Doukhobors sont de meilleures souches.

C'est l'amour de l'économie et de la civilisation, n'en doutons pas. qui est en tout cela l'unique préoccupation de M. Pedley et de ses maitres, MM. Sifton et Smart, gens vertueux et sans préjugés!!! Exemple: Suppression des écoles catholiques au Manitoba!

***

Une trêve de quelques minutes s'est faite entre les deux côtés de la chambre, le 22 de ce mois. Le 45ième anniversaire de l'entrée en politique de Sir Charles Tupper en a été l'occasion.

En entrant dans la salle des séances, le vieux baronnet a trouvé des roses sur son bureau, et des applaudissements l'ont accueilli. Emu de cette démonstration, le chef conservateur en a remercié ses amis chaleureusement.

Sir Wilfrid Laurier, à son tour, a félicité son puissant adversaire de sa verdeur et lui a souhaité longue vie.

De part et d'autre l'incident s'est bien passé. On a fait échange de courtoisie, relevée "d'humour." Ainsi Sir Charles avait lancé le trait à Sir Wilfrid en disant qu'il espérait vivre assez longtemps pour se voir à la place occupée par le premier ministre. Celui-ci n'a pas voulu être en reste. Il a formé tout haut le souhait de voir, durant plusieurs années encore. Sir Charles Tupper occuper le poste de chef de l'opposition, qu'il tient maintenant si brillamment C'était de bon aloi, et les députés de droite et de gauche, de même les auditeurs dans les galeries, se sont fort égayés de ces échanges de dragées faits le sourire sur les lèvres, comme les officiers de deux armées ennemies qui dinent ensemble avant de s'élancer les uns contre les autres sur le champ de bataille.

Sir Wilfrid n'avait pas manqué auparavant de rendre à Sir Charles un beau tribut d'hommages en disant :

"Je n'hésite pas à dire que je me fais l'écho de toute la chambre en rendant hommage aux qualités extraordinaires d'homme d'état que l'honorable chef de l'opposition a montrées dans sa longue et glorieuse carrière."

Notes Politiques

M. S. A. D. Bertrand a dit l'autre jour en chambre que les catholiques n'avaient pas eu depuis quelques années leur part des argents destinés au fonctionnement des écoles dans notre province, mais que ce n'était pas la faute du gouvernement Greenway.

C'est la faute des anges, sans doute !

***

M. A. F. Martin, ex-M. P. P. pour Morris, vient d'écrire dans les journaux de Winnipeg qu'il était fortement opposé à "l'influence indue" des membres du clergé dans la politique.

Or le prêtre n'exerce jamais d'influence indue dans la politique. Citoyen comme n'importe quel laique, il a, comme n'importe quel laique, le droit de s'occuper des choses du gouvernement. Dans les choses d'ordre purement matériel, il n'a pas plus d'autorité qu'un autre, mais il en a autant; il a le droit d'user de son influence en faveur ou contre telle et telle mesure. Généralement il ne le fait point, mais son droit civique n'en subsiste pas moins dans toute son intégrité.

Quand une question politique a un aspect religieux—comme la question des écoles, par exemple—alors le droit du prêtre devient un devoir: le devoir de protéger les âmes, lesquelles, à leur tour ont le devoir de se laisser protéger. Et comme le libéralisme est diamétralement opposé à la doctrine de l'Eglise sur les questions mixtes, le prêtre prend nécessairement position contre lui. C'est ce que les libéraux appellent de "l'influence indue."

Au reste, nous nous occuperons encore de M. Martin et de ses écarts de langage.

LA GUERRE

Londres,—Les dernières dépêches de Prétoria disent que le gouvernement du Transvaal ne se rendra pas sans conditons, mais qu'il luttera jusqu'à la fin. Kruger, Steyn et les principaux chef boers, se sont entendus à ce sujet.

C'est le gouvernement du Transvaal qui a lui-même informé les correspondants à Prétoria, de son attitude, en ajoutant qu'il préparait la défense de Johannesburg et que les consuls étrangers seraient avertis que le Transvaal ne se tiendrait plus responsable des injugres aux propriétés, résultant de la défense de la ville.

Il n'y a plus personne à Johannesburg et à Prétoria qui ne soit sous les armes.

L'infanterie anglaise a quitté Kroonstadt, et l'on s'attendait à ce que les quartiers généraux suivraient l'infanterie. Le chemin de fer a été réparé et le premier train droit arriver à Kroonstad. La marche sur le Transvaal commence.

De son côté, sir Redvers Buller à Laing's Neck, à la tête de son armée; il l'a félicitée des opérations sérieuses accomplies pendant les dix derniers jours. Il dit qu'il n'est que momentannément arrêté par un nouveau commando boers venu du Transvaal.

Dimanche, le général Clery, avec, une brigade de cavalerie, a livré un combat à l'arrière garde des Boers, à Laing's Neck, leur prenant plusieurs wagons, et faisant quelques prisonniers. Son artillerie a bombardé le défilé. Dans leurs retraitre les Boers ont dévasté le territoire, détruit les ponts, brûlé des maisons, dont six à Newcastle et détruit les houillières.

A Londres, on ne tarit pas d'éloges à l'adresse des Canadiens, pour leur bravoure dans l'engagement du 16 mai

L'artillerie canadienne a marché avec une étonnante rapidité; elle est arrivée à l'heure fixée pour aider le colonel à fait l'éloge des Canadiens et les a particulièrement félicités de leurs marches forcées.

Le Manitoba.

Mercredi 30 Mai 1900

Réponse à M. Rochon

Monsieur le Rédacteur,

M. Rochon, l'ex-inspecteur des écoles françaises au Manitoba, vient d'écrire au journal "La Patrie." Son amour pour la justice et la vérité—ne rions pas en le disant,—oui, rien que son respect pour tout ce qui est juste et vrai, a pu le forcer à rompre un silence qu'il eût peut-être autant valu pour lui prolonger indéfiniment.

Voyez comment il débute :

"Nous avons deux journaux conservateurs catholiques au Manitoba: le "Northwest Review", organe qui est inspiré par les autorités religieuses, et le "Manitoba", publié par les deux jeunes fils du sénateur Bernier"......

Et un peu plus loin :

"L'esprit qui anime aujourd'hui ce journal (la "Northwest Review") est absolument le même que celui qui l'animait en 1897, lorsqu'est paru le fameux règlement qui a valu à Sir Wilfrid Laurier tant d'injures".

Et ce bon M. Rochon nous dira tout à l'heure qu'il faut croire à sa parole, parce qu'il écrit sous sa propre signature...... Bel et bien, l'ami, mais il nous semble que nous avons, nous aussi, quelque droit à être cru. Or, nous avons répété souvent que la "Northwest Review" n'est inféodée à aucun parti politique. Pourquoi donc, dans votre souci de la justice et de la vérité, débutiez-vous ainsi par une pareille ineptie dans une lettre que vous avez pourtant l'air de croire d'une importance majeure? Le "Manitoba,"—et, soit dit en passant, nous ne voyons pas pourquoi M. Rochon ne peut parler qu'avec tant d'amertume des MM. Bernier, qui jouissent pourtant d'une réputation que lui, ce bon M. Rochon, pourrait, ce nous semble, leur envier—le "Manitoba", journal conservateur, passe, c'est son droit, s'il le juge bon, de défendre des intérêts de parti, mais la "Northwest Review", ah ! de grâce, ne nous calomniez pas, et de ce que nous ne voyons pas toujours les choses comme vous, à travers des lunettes couleur de feu, ne concluez pas, s'il vous plaît, que nous sommes nécessairement conservateur encroûté.

L'éditeur de cette Revue se targue d'écrire sous l'inspiration de l'Ordinaire: c'est le mot de M. Rochon,—et volontiers, nous avouons écrire sous l'inspiration de notre Ordinaire. Est-ce un crime? Et s'en suit-il pour cela que nous soyons nécessairement conservateur à tous crins? Libre à M. Rochon de le croire, si cela lui fait du bien au cœur, mais il n'a pas le droit de l'affirmer sans preuve. Et il ne le ferait probablement pas, s'il n'était lui-même un libéral couleur de soleil couchant.

M. Rochon dans un excès de générosité, reconnaît au rédacteur de la "Northwest Review" de l'intelligence, de l'instruction et même une connaissance assez approfondie de la question scolaire. Voici, du reste, ses propres expressions :

......"C'est d'autant plus déplorable que le savant abbé ne peut pas plaider ignorance. C'est un homme intelligent et instruit, il a suivi la question des écoles, et l'a etudiée dans toutes ses phases".

Nous n'aurions assurément jamais pretendu à tant d'honneur; mais à quoi pensez-vous, bienveillant lecteur, que ce savant abbé consacre cette intelligence, cette instruction et cette connaissance approfondie de la question scolaire? M. Rochon vous assure que c'est à offenser la justice et à dénigrer la vérité, au point que selon lui, il doit être venu à la pensée de Mgr Langevin de répéter ces paroles attribuées au cardinal Antonelli : "Je voudrais que ces journalistes catholiques fussent employés à dessécher les marais Pontins". Nous pourrions peut-être répondre que c'est un peu là notre occupation: on en a tant creusé autour de nous depuis quelques années de ces "bas fonds marécageux et délétères!"

Mais, continuons: "l'abbé Cherrier, toujours d'après les appréciations de M. Rochon, est un "homme contre les assertions "duquel on ne saurait trop se "mettre en garde."

Parfois, pour juger de la véracité d'un homme, on a recours à ses antécédents. Nous ne demandons pas que la règle s'applique à M. Rochon !!...... mais, pour nous, nous pouvons humblement référer le lecteur intelligent et impartial à notre passé. Nous avons écrit plus d'un article sous forme de correspondance à la presse et sous notre signature; ces articles jusqu'ici sont restés inattaquables et inattaqués M. Rochon nous en a lui-même un jour fait l'aveu. Voilà donc, pour commencer, qui n'est pas tout à fait contre nous.

Mais venons-en à notre grand crime: "Injures à l'adresse de Sir Wilfrid Laurier, assertions fausses, archi-fausses à l'article du règlement scolaire de 1897". C'est là, croyons-nous, tout ce dont M. Rochon nous accuse.

1o Injures à l'adresse de Sir Wilfrid Laurier. Sir Wilfrid est sans doute un homme d'état de grand mérite; autrement, il n'occuperait pas la position de Premier Ministre du Canada: mais si grand qu'il puisse être, s'en suit-il qu'on ne doive jamais en parler qu'avec l'encensoir en main? En quoi avons-nous injurié Sir Wilfrid Laurier? Est-ce en lui rappelant ses promesses solennelles faites aux élections de 1896 et par lesquelles il s'engageait à nous rendre justice pleine et entière? Est-ce en lui reprochant de ne nous avoir pas tenu parole? Est-ce en lui reprochant de nous avoir lâchement abandonnés à la merci du pouvoir provincial, auteur et cause de tout notre mal? Si c'est cela, nous sommes prêt à accepter la responsabilité de notre attitude présente et passée, et volontiers aussi accepterons-nous le jugement du public impartial tout comme le verdict que l'histoire devra un jour porter sur cette importante question des écoles du Manitoba. Libre à M. Rochon, nous le répétons, s'il y trouve quelque consolation, de nous accuser pour cela de lancer l'injure à Sir Wilfrid Laurier.

2o Assertions fausses, archi-fausses, à l'article du fonctionnement du règlement Laurier-Greenway. Ici, notre grand crime est d'avoir dit que nous pouvions, au lendemain de la passation de la loi scolaire de 1890, obtenir les mêmes arrangements que nous offre le prétendu règlement de 1897. "Ceci est faux, archi-faux," s'écrie M Rochon, dans un mouvement de vive indignation. Mais, voyons un peu: La loi de 1890, écrit M. Rochon, ne dit rien de l'enseignement religieux. "Alors il est faux, ajoute-t-il, de dire que les catholiques pouvaient "légalement," d'après cette loi, enseigner leur religion dans les écoles publiques comme ils le font aujourd'hui." Nous ferons remarquer d'abord que le mot "légalement" n'est pas de nous, mais bien de M. Rochon que nous ne voudrions pourtant pas accuser de fausser la vérité. Nous avons dit "under the law" "sous la loi," et non pas en vertu de la loi, "by the law." Toute la différence, si M. Rochon tient à le savoir, et si l'on peut appeler cela la différence, que le règlement a apportée en ce qui regarde l'enseignement religieux dans l'école, c'est qu'aujourd'hui, c'est-à-dire, depuis 1897, il se peut donner de 3.30 h. à 4 h. de l'après-midi, tandis qu'avant, c'est-à-dire de 1890 à 1897, cet enseignement ne pouvait se donner qu'après 4 h. Les restrictions durant les heures d'enseignement séculier sont restées absolument les mêmes.

Il y a plus, le serment odieux qu'on exigeait de nos instituteurs et institutrices est resté le même aussi; ou plutôt contrairement à la parole donnée d'un honorable ministre de la législature locale d'en adoucir la forme, on l'a rendue plus odieuse que jamais. Ce n'est pas le règlement sans doute, qui en a été la cause, mais le fait accompli n'en prouve pas moins combien le prétendu règlement de sa nature est inefficace à nous apporter le moindre soulagement sous le rapport religieux.

"En abolissant les écoles séparées, dit encore M. Rochon, la loi de 1890 abolissait du coup l'enseignement du français, puisque dans cette loi, il n'y a pas un mot qui peut justifier l'usage des livres français ou l'usage de la langue française dans les écoles publiques".

M. Rochon, qui a étudié la loi des écoles de 1890, n'aurait peut-être pas mal fait d'étudier un peu aussi celle qui était en vigueur avant 1890. Il n'y est pas fait mention de la langue française pas plus que dans la nouvelle loi. et cependant on enseignait le français alors.

Car ce n'est pas précisément en gardant le silence sur l'usage d'une langue qu'on l'abolit. Et cela surtout quand il est question de la langue française!? On le savait si bien à la législature du Manitoba que pour abolir l'usage officiel de cette langue au Parlement, on a reconnu la nécessité de tenter de passer une loi à cet effet. D'où l'on peut conclure que la loi scolaire de 1890 n'abolissait pas nécessairement l'usage du français dans nos écoles. Et M Rochon, qui est venu ici sans doute un peu pour s'instruire sur le fonctionnement du nouveau système en vigueur, a dû constater à son arrivée, que l'enseignement du français, n'avait pas encore été proscrit des écoles françaises où l'on avait adopté la loi Greenway, pas plus que l'enseignement de l'allemand n'était proscrit dans les établissements mennonites.

Il y aurait à ce sujet une intéressante page d'histoire à écrire; M. l'inspecteur Young en pourrait dire quelque chose à M. Rochon.

Dit encore M. Rochon : "Sans le règlement Laurier-Greenway je n'aurais pas pu employer légalement comme je l'ai fait les 125 instituteurs et institutrices catholiques que j'avais dans les écoles sous ma direction l'année dernière." Disons ici à la louange de M. Rochon qu'il a fait plus d'une bonne chose en faveur de nos écoles, mais que cela ait toujours été fait légalement, c'est là tout une autre question. Toutefois, demanderons-nous à M. Rochon, pourquoi n'auriez-vous pu employer ces 125 instituteurs et institutrices ? Voulez-vous dire que ce soit le règlement qui vous ait mis en liberté d'employer un bon nombre de maîtres et maîtresses non diplômés de par la loi actuelle ? Ne dites pas, si vous voulez rester dans le vrai, que cela se soit fait par la force du règlement, mais bien et uniquement en vertu d'une entente par suite de laquelle des permis ont été accordés. Mais le principe de ces permis interim avait, longtemps avant l'arrivée de M. Rochon, longtemps même avant la passation du règlement, été mis en opération pour les instituteurs et institutrices tant protestants que catholiques.

M. Rochon fait pareillement erreur en affirmant qu'il ne pouvait y avoir un inspecteur catholique avant 1897. Il n'y en avait pas, voilà le fait. Mais rien dans la loi de 1890 ne s'opposait à la nomination d'un tel inspecteur pas plus qu'à l'emploi d'instituteurs et institutrices catholiques dans les écoles publiques, pas plus qu'à la présence d'un membre catholique sur "l'Advisory Board." Il y a toujours eu quelques instituteurs ou institutrices catholiques dans les écoles publiques. Et tout le monde sait bien que si feu Mgr Taché n'a pas occupé un siège au Bureau des Aviseurs, au lendemain même de l'établissement de ce bureau, c'est que, pour des considérations d'un ordre majeur, il avait jugé sage et prudent d'en décliner l'honneur.

Mais en vertu de la direction nouvelle que nous a donnée le Souverain Pontife, une nouvelle ligne d'action devenait possible et a de fait été adoptée. Or ce que nous avons dit dans la "Northwest Review," nous l'affirmons ici de nouveau et le maintenons intégralement, à savoir, que c'est cette direction nouvelle et non le règlement scolaire de 1897, qui nous a mis à même de mettre à profit la bonne volonté des gens. Nous ne nierons pas que cette bonne volonté des gens, manifestée soit en hauts lieux, soit dans les sphères inférieures de notre administration provinciale, n'ait contribué à apporter quelque adoucissement à nos souffrances, mais nous nions que ce soit là l'œuvre du règlement Laurier-Greenway.

L'échec que viennent d'essuyer les catholiques de Winnipeg est pour nous, ainsi que nous l'avons dejà écrit, la preuve la plus irrécusable que le règlement scolaire ne règle rien.

Aussi demandons-nous et continuerons-nous, comme le veut le Pape, de demander avec respect mais avec une persévérante énergie aussi, la restitution pleine et entière des droits scolaires dont on nous a si injustement et si odieusement dépouillés. Ce sont là des droits sacrés et inviolables dont il ne nous est pas permis de nous départir, et qu'il est du devoir de Sir Wilfrid Laurier de nous faire restituer, même s'il le faut, par la passation d'une loi fédérale. C'est sa promesse solennelle, il ne saurait trouver mal qu'on la lui rappelle de temps en temps, surtout quand par ses récentes assertions en chambre il semble si enclin à vouloir en détourner l'attention publique.

A. A. CHERRIER, Ptre.

CONSULTATIONS GRATUITES

Les personnes malades qui désireraient consulter nos médecins spécialistes, feront bien d'écrire pour notre blanc de questions. Nous ne chargeons absolument rien pour les conseils donnés. Nos médecins soignent les hommes et les femmes également. La Cie Médicale Franco-Coloniale, propriétaire des Pilules Longue Vie du Chimiste Bonard. No 202 Rue St Denis, Montréal, Qué.

PERDUE—Une génisse d'un an, sous poil blanc, et deux taches rouges au cou. Une récompense libérale à qui la trouvera. S'adresser au "Manitoba."

CIE DE LA BAIE D'HUDSON

Incorporee en 1670.

Corsets D'Ete.

Nous ne croyons pas avoir jamais offert un objet au public qui ait été reçu avec plus de faveur que le "Royal Worcester Summer Corset"

Ce corset conserve et maintient la forme gracieuse de la taille. Vente toujours aumentante. Nos clientes sont nos meilleures réclames Quand une dame achète un "Royal Worcester Summer Corset", elle dit à son amie toute la satisfaction et le confort que lui procure ce corset; cette amie en achète alors un pour elle, ainsi fait la troisième, etc.

Grand confort avec ce corset. Ce corset est de matière qui va à merveille pour se protéger contre la chaleur Il y a plus à apprécier dans le "Royal Worcester Summer Corset" que dans aucun autre corset; et ça ne coûte pas plus cher.

75c. et $1.35 l'unité.

MAGASINS

De la Cie de la Baie d'Hudson,

180-184, RUE MAIN.



VENTE de LOTS

A l'Hotel-de-Ville de St-Boniface

A 2 h. P.M,

MARDI, LE 12 JUIN prochain, la Ville de Saint-Boniface offrira en vente aux enchères publiques les lots suivants acquis pour taxes, savoir :—

Lot 1088, R. C. M., plan 76, 66x132
Lot 1089, R. C. M., plan 76, 66x132
Lot 1106, R. C. M. plan 76, 66x132
Lot 1141, R. C. M., plan 76, 66x132
Lots 1137, 1138, 1139, plan 76, 198x132pds
Lot 26, sub. 78, plan 232, 57x100
Lot 30, sub. 78, plan 232, 50x100
Lots 25 27, 29, plan 232, 157x100
Lot B, Bloc 4, sub. 89, 264x132

Lot, avenue Provencher, en face du nouveau couvent, 96x132.

Il y aura une mise à prix consistant dans le montant des taxes dues par chaque lot, mais ce montant n'étant pas élevé, il y a là une chance d'acheter des lots à bon marché. Tous ces lots sont de première classe et très bien situes.

L'acquéreur devra payer au moins ⅓ du prix comptant, mais aura du délai pour la balance avec intérêt à 6 par cent.

St-Boniface, 13 mai 1900.

THÉO. BERTRAND,
Sec. Trésorier.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de la "The St. Jean-Baptiste Grist Mill and Elevator Co'y Ltd" aura lieu lundi, le 11 juin 1900, à 3 hrs p.m., au bureau du soussigné, à St-Jean-Baptiste, pour recevoir le rapport des directeurs pour les opérations de l'année écoulée et pour élire un nouveau bureau de direction.

Daté à St Jean-Baptiste, ce huitième jour de mai 1900.

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trésorier

LA GUERRE

—AU—

MAGASIN BLEU,

Enseigne de l'Etoile Bleue, Toujours le Meilleur Marche. No. 434, Rue Principale.

Pas de Morts, pas de Blesses,

Mais un "Grand Massacre" dans les Prix.

VENEZ et voyez **le Plus Grand** Assortiment de vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants ; aussi Chapeaux et Accessoires de toutes sortes ; prix plus réduits que partout ailleurs. Nous sommes dans les affaires pour y réussir.

Examinez quelques-uns de nos Prix pour la Saison de Paques.

Habillements pour Hommes

Tweed Ecossais, "Sack Coat", nuances brune, grise et verte; bien fait, bien fini, valant $18.50, pour........ **12.50**

Worsteds Anglais ou Canadiens; habits avec devants carrés; nouveaux patrons, dernières modes, valant $14.50 pour **10.00**

Meilleurs Tweeds Anglais, toutes couleurs; bien fini, à la française, S B ou D B, l'idéal de l'habit de bureau, valant $12.50 pour... **8.00**

Tweeds Canadiens, nouveaux patrons, bien faits, cousus avec de la soie, doublure Farmer Satin, valant $10 50 pour......... **6.25**

Tweed d'Halifax: habits artistement faits, dure longtemps, valant $7.50 pour.......... **5.00**

Tweeds Anglais et Canadiens, bien doublé; aussi bien fait qu'un habillement de $10. Bon habit de bureau, val. $6.50 pour **4.50**

Serge bleue, bonne Serge Anglaise, couleur voyante, cousu avec de la soie, bien doublé, valant $12.50 pour.................. **8.95**

Meilleure qualité de Worsted Clay Anglais: bleu marin, couleur voyante; la meilleure des doublures en Farmer Satin, valant $15, pour **10.00**

Noir et bleu marin importé, Union Worsted, valant $9.50 pour.............................. **6.00**

Noir vénitien, gilet et veste, uni ou rayé: Pantalon noir Worsted, le tout valant $13.50, vendu pour......... **10.00**

Le Meilleur Noir Anglais "corkscrew worsted", travaillé avec soie, devants carrés; pantalons de la même belle qualité, Worsted Anglais, val. $15 50 pour.. **12.00**

Le meilleur Noir Vénitien, S B "sack", mode française; tout cousu de soie, doublure Georia, pantalons en Worsted fort et léger; la perfection même; valant $20.00, vendu pour **15.00**

Specialites

Pour hommes courts et gros.
Pour hommes trapus.
Pour hommes grands et gros.
Pour hommes minces.
Pour hommes grands et minces.

Pour Bicyclistes.

Habillements en Tweed et en Serge, plus beaux et plus nouveaux patrons : "Norfolk Sack Coats", $3 50, $4, $5, $6, $7 $8 et $9, chacun de ces habits valant $4 au moins de plus que le prix demandé.

Habillements pour Jeunes Gens

Tweeds Anglais et Ecossais, bruns, verdâtres, noirs, gris; cousus en soie et doublés en Farmer Satin. Patron le plus nouveau du genre. Val. $14 50 pour.. **10.00**

Tweeds Anglais et Canadiens, nouvelles nuances de brun, gris foncé S B "Sacks", doublures à l'avenant, valant $11 pour....... **8.00**

Tweed Canadien tout laine, dure longtemps; le meilleur vêtement sur le marché pour toute occupation, valant $7.50 pour...... **5.00**

"Our Leader", Tweed Canadien tout laine; bon comme du cuir. Se vend ordinairement $5. Et ici pour.............................. **4.00**

Serges Irlandaises, D B ou S B, serge bleue pesante, si bien connue qu'on n'a pas besoin de la décrire. Valant $14.50 pour... **9.00**

Serges Anglaises et Canadiennes, bleu marin. S B, devants carrés. Pour jeunes gens d'affaires. Toujours propre, couleurs voyantes, valant $11 pour..................... **8.00**

Serge Canadienne, D B, devants carres. Vendu ordinairement $6.00. Et ici pour..... **4.00**

Habillements pour Enfants

Trois morceaux, Culottes, 25 sur 33.
Tweeds d'Halifax, valant $5 50 pour $3.75,
Tweeds de Sherbrooke, valant $6.00 pour $4 25.
Tweeds Anglais, valant $9.50 pour $6 25,
Tweeds Ecossais, valant $9.50 pour $6.75,
Serges importées, valant $8.50 pour $5 75.
Serges Canadiennes, valant $7 50 pour $5.

Deux morceaux, uni ou rayé, ajustement parfait, mêmes lignes et mêmes genres que les habits à trois morceaux. Voyez les réductions,

Ceux valant $3 75 pour $2 25.
Ceux valant $3 pour $1.95
Ceux valant $3 50 pour $2.75.
Ceux valant $4 pour $3.25

La plus belle et la meilleure serge bleue du marché. Habit valant $4, $4 50 et $5 pour..... **3.50**

Habits serge marin à **75c**

Habits de matelot, Jersey, valant $2 50 et $3, vendu pour... **1.50**

Habits de matelot, velourette, bien brodés, bien finis, manches élégantes, valant $4, $4.50 et $5 pour **3.25**

Personne n'essaie de comparer leurs habillements avec nos "Fauntleroy" et nos "Brownie." Venez les voir.

Pantalons, Pantalons, Pantalons, Par milliers

Pantalons du meilleur tweed canadien encore vu, valant $1.50 pour.......................... **1.00**

Pantalons en beaux tweeds d'Halifax en gris, fonce, brun et noir, valant $2, vendu pour **1.50**

Pantalons en tweed de Sherbrooke nouveaux patrons, toutes nuances ; Worsteds noirs, valant $2.50 pour........................ **1.75**

Beaux pantalons Worsted noirs, unis ou rayés, valant $3.50 pour........................ **2.50**

Les meilleurs pantalons de Worsted noirs importés, unis ou rayés, valant $5 pour...... **3.50**

Pantalons de Lairlines d'Angleterre, derniers modèles ; aussi Lairlines gris écossais. Prix réduits.

Pantalons pour bicyclistes, toutes formes, tous patrons, toutes grandeurs, tous prix. Qualité considerée, ces pantalons sont à un prix ridiculement bas. Pantalons spéciaux pour

Hommes très gros,
Hommes très grands,
Hommes très minces,
Hommes très petits

Paletots de Printemps

Assortiment incomparable. On ne vend rien à moins que ça aille bien à la personne.

Paletots bruns légers ; doublés en farmer satin, couleur à l'avenant.

Paletot en beau worsted noir Atford, gris, forme trois quarts. Doublé en satin.

En covert foncé et bleu, léger, doublure satin Gloria, forme trois quarts; ajustement parfait.

Toutes ces marchandises à des prix qui étonnent l'acheteur par leur bas prix.

Impermeables

Ici comme ailleurs nous surpassons les autres, les autres nous suivent.

Imperméables foncés et gris, larges boutons, doublures assorties, bien cousues, à l'epreuve de l'eau. Valant $7 et $8, vendus pour **5.00**

Imperméables bleus ou noirs, prix, de $3 à $8.50. Venez voir cela.

Spécial: imperméable en covert, double breasted, box coat, collet velours cousu en soie, solidement fait, valant $13.50 pour......... **9.00**

Même imperméable, en covert avec collerette détachable ; valant $13 50, vendu pour..... **9.00**

Chapeaux, Oh!

Feutre, chapeaux durs et mous, gris, brun, tabac, perle et noir; grands, petits et moyens; toutes les qualités depuis le fameux W. brand à $5 jusqu'au bon Truro de 50 cents.

Nos lignes de Union Made Hats sont complètes et comprennent les meilleurs et les ples élégants chapeaux du marché. C'est à voir.

Chapeaux de printemps, pour hommes et jeunes garçons. On peut difficilement les décrire ; venez les voir. Chapeaux de jeunes garçons, pour tous les habits.

SOUS-VETEMENTS.

Chemises, blanches ou de couleur, ressueurs, bas pour bicyclistes, chaussons, bretelles, etc., etc.

Nous vous demandons une faveur : venez nous voir avant d'acheter ailleurs.

Nous en passerons par votre décision ; donnez-nous seulement la chance de vous montrer que nous entendons les affaires.

Nous donnons aux ordres par la malle la même attention que nous donnons à celui qui vient acheter en personne.

Nous ne substituons rien sans la permission de l'acheteur.

Pas de retard : on s'occupe de la besogne à mesure qu'elle arrive.

Rappelez-vous l'endroit—LA SEULE PLACE,

LE MAGASIN BLEU

Enseigne de l'Etoile Bleue,

434, Rue PRINCIPALE, Winnipeg,

CHEVRIER & FILS

Menteurs et Poltrons

Nos amis d'Ottawa font, depuis quelque temps, aux Communes et au Sénat, des interpellations très justes et très appropriées au sujet des écoles du Manitoba, et au sujet de la situation des catholiques dans notre province.

Au nombre de ces fiers compatriotes, nous pouvons mentionner les noms de l'hon. sénateur Landry, de MM. Dugas et Marcotte, qui par des questions franches et nettes acculent M. Laurier au pied du mur et le forcen a se montrer sous son vrai jour de bateleur sans principes et trompeur.

L'intérêt que nous portent ces vrais défenseurs de l'éducation chrétienne offre un spectacle consolant, en face de la petitesse d'esprit et de la servilité des lâcheurs éhontés, dont le seul but est de cacher leur fuite en criant bien fort qu'ils restent sur le terrain de bataille.

C'est, du reste, l'histoire qui se répète.

Le soldat courageux et tenace qui défend vaillamment son drapeau jusqu'au dernier lambeau plutôt que de le laisser tomber entre les mains de l'ennemi, et qui ne cesse de lutter tant qu'il lui reste un pouce de terrain où il peut s'appuyer le pied, se voit insulté, traité d'intransigeant et de brouillon par le traitre infâme qui se rend et qui pour essuyer la honte le marquant au front l'accuse d'être le seul obstacle au règlement des difficultés.

"Abominables gredins!" Voilà le dernier dard décoché à nos défenseurs par "L'Echo".

Cette parole dans la bouche de Henri d'Hellencourt est le comble d'un comble !

Qu'elle est curieuse cette manie qu'ont certains muscadins à toujours prononcer leur nom !

Du reste, la bave lancée à la figure d'un gentilhomme par un polisson l'honore bien plus que la décoration d'une fleur par le même gamin.

D'après "L'Echo", ces interpellations ont un but odieux, celui d'attiser le feu, de réveiller les passions, etc., etc,

Or, voyons un peu ce qu'elles sont, ces interpellations. Elles consistent tout simplement à savoir de M. Laurier s'il connait la loi scolaire de Manitoba, s'il en connait le principe et son effet dans son application régulière. Elles consistent à savoir de M. Laurier s'il a été mis au courant des négociations entamées entre les catholiques de Winnipeg et le Buréau des commissaires, s'il sait qu'à cette conférence le Bureau des commissaires, interprétant la loi dans son sens exact, a déclaré que ce serait son devoir d'exiger, dans nos maisons, la suppression de tous emblêmes religieux, et chez nos instituteurs celle des costumes religieux.

Or, M. Laurier, suivant son habitude de biaiseur, a finassé et tourné autour de la question. Incapable de faire face à aucune situation nette et bien tranchée il a joué sur les mots, s'est déclaré plus convaincu que jamais que la question scolaire de Manitoba avait été réglée d'une façon à rendre aux catholiques la plus ample et la plus complète justice qu'il était possible de leur rendre, étant données les circonstances présentes.

Sachant ce qui en est de cette loi scolaire, sachant que par elle aucun enseignement religieux ne peut être donné durant les heures de classe, sachant qu'elle est essentiellement neutre et athée, sachant aussi que M. Laurier comme chef du gouvernement ne peut ignorer ces choses !

Sachant que la loi de 1890 est l'œuvre de son ami Greenway, les amendements subséquents l'œuvre de Greenway encore et le sien, la seule conclusion que nous puissions déduire de tous ces faits est que M. Laurier continue à marcher dans la trahison des siens, dans l'abandon de leurs droits nationaux et religieux les plus sacrés. Ses réponses évasives prouvent une fois de plus qu'il n'a pas le courage d'aborder la question en homme d'Etat, droit et ferme.

Les criailleries de "L'Echo", ses arguments boiteux, ses tirades ronflantes de mots creux, prouvent jusqu'à l'évidence l'impasse difficile où les a placés leur conduite trompeuse dans cette question scolaire.

Ils craignent la lumière sur leurs menées obscures, ils voudraient étouffer ces justes récriminations d'un peuple persécuté et trompé dans ce qu'il a de plus cher, sa langue et l'âme de ses enfants.

Malheureusement pour eux, le droit et la justice ne meurent pas. Grâce à ces interpellations et grâce à l'action constante de nos hommes publics; grâce aux réponses timides de M. Laurier, nos frères de la province de Québec, que ce dernier a trompés en 1896 pour arriver au pouvoir, seront en état de mesurer le personnage à son aune et lui donner le châtiment qu'il mérite.

M. Laurier le prévoit, ses amis aussi. Voilà pourquoi ils voudraient à tout prix réléguer cette question au rang des choses oubliées; voilà pourquoi ils n'osent la toucher de peur de se brûler; voilà pourquoi ils accablent d'injures les patriotes sincères qui s'occupent toujours, avec une énergie qui leur fait honneur, de cette question plus vivante que jamais,

Ici comme ailleurs, nous sommes prêts à rencontrer les coryphés du libéralisme, malgré leurs sophismes, leurs calomnies, l'odieux travestissement des faits qui sont leurs armes favorites en même temps que celles des menteurs et des poltrons.

M. Geo. D'Auteuil, de l'Ile des Chênes a été victime d'un grand malheur jeudi dernier, dans l'après-midi. Toutes ses dépendances, ainsi que 3 chevaux, 3 vaches et 13 cochons ont été la proie des flammes. Pertes estimées à $1000.00

Il y aura dimanche prochain à l'Immaculée conception, à 2½h. p. m. une assemblée de la société de Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg. Tous les Canadiens-français sont invités à s'y rendre.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Le club Athlétique de Saint-Boniface vient de se munir de jolis costumes. Ces costumes viennent du "Bazar."

—Lundi soir l'Ecole Industrielle a donné une jolie séance en l'honneur de M. McGibbon, l'inspecteur des écoles et agences des sauvages.

—Le gérant de l'Exposition à Winnipeg, vient d'être informé par M. F. W. Thompson que la "Ogilvie Milling Co.," donnera un prix de $50,00 pour le meilleur pain de ménage exposé; aussi une coupe valant $50,00 pour le meilleur exhibit de blé, "red Fyfe,"Pourquoi nos cultivateurs ne prendraient-il pas une part à ce concours?

—Le montant collecté à l'occasion du 50ème anniversaire de la profession religieuse de la Rev S. Laurent s'est élevé à la somme de $315.00 dont $310.00 ont été collectées par les dames et $5.00 ont été adressées directement à la communauté. La somme de $288.35 a été remise en argent et la balance a été employée à l'achat de divers cadeaux qui ont été reçus par la communauté.

—Vendredi dernier, M. Robert Smith, employé chez Mde Vve McAnnany, à la Seine, ayant vu venir du pont Louise une paire de chevaux à l'épouvante et traînant trois jennes enfants dans la voiture, s'est jeté comme un brave au devant de l'attelage et a réussi à l'arrêter; mais son acte courageux a failli lui être fatal; il s'est fait une sérieuse blessure à la jambe et a été meurtri cruellement en plusieurs endroits. Il a fait là un bel acte qui appelle de chaleureuses félicitations.

Achetez vos chapeaux de paille au "Bazar." Vente à grande réduction et choix varié.

LA SÉANCE DE CE SOIR

C'est ce soir que nous assisterons à la séance donnée par les dames de la ville au profit de la cathédrale. La vente des billets a été si considérable qu'on a dû aller demander aux RR. PP. Jésuites la vaste salle du collège, ce qui a fort gracieusement été accordé. Il y aura ce soir au collège un auditoire d'élite et nous sommes certains d'avance que les dames qui ont bien voulu préparer cette soirée remporteront un beau succès.

Dans son rapport annuel publié récemment, la banque de Montréal ajoute un autre million de dollars à son fonds de réserve ce qui porte son chiffre pour ce dernier item à sept millions au lieu de six. Les profits nets pour l'année sont de $1,524,000 pour l'année écoulée; ils étaient de $1,350.000 l'an dernier. La succursale de Winnipeg est l'une des plus florissantes de toutes les succursales établies aux divers points du Canada.

LA VIE SUR UNE FERME

RACONTÉE PAR UNE PERSONNE QUI EN A ENDURÉ TOUTES LES MISÈRES

LE SYSTÈME DES GENS LES PLUS FORTS QUI TRAVAILLENT ARDUMENT ET QUI SONT EXPOSÉS À TOUS LES MAUVAIS TEMPS DEVIENT BIENTOT MINÉ— COMMENT ILS PEUVENT RECOUVRER LA SANTÉ.

Les cultivateurs, tout en menant une vie passablement indépendante, n'ont pas toujours tous leurs aises. Ils sont obligés de travailler fortement, beau et mauvais temps, il ne faut donc pas s'étonner si plusieurs d'entre eux sont atteints de maladies chroniques. M. Thos. McAdam, de Donagh, I. P. E., nous fournit un bon exemple de cette classe de gens. M. McAdam dit:"J'ai toujours été considéré comme un homme qui jouissait d'une forte constitution; mais comme il me fallait travailler fortement sur ma ferme et m'exposer à tous les mauvais temps, mon système devint bientôt miné. Il y a environ dix-huit mois, je fus atteint de douleurs au dos et aux cuisses. Elle furent d'abord d'une nature intermittente, et bien qu'elles fussent très souffrantes, elles disparaissent après une journée ou deux et ne me troublaient plus avant des semaines Vu que les attaques, après chaintervalle, allaient toujours en s'aggravant, je m'alarmai et je consultai un médecin qui me dit que j'étais atteint de lumbago. Son traitement me donnait un soulagement temporaire, mais rien de plus, et en fin de compte, j'étais presqu'infime. Marcher ou même me remuer dans une chaise ou me tourner dans le lit me causaient des souffrances atroces, et pour marcher, il me fallait avoir recours à une canne. Quand j'essayais de me pencher ou de ramasser quelque chose, la douleur devenait presqu'insupportable. Cette condition produisit son effet sur le système, et pour un homme à la fleur de l'âge j'étais dans un état déplorable. Je crois que j'ai essayé au moins une demi douzaine de remède avant de trouver du soulagement, et une guérison, et j'ai obtenu cela par l'entremise de Pilules Roses du Dr Williams qu'un ami m'avait conseillé d'essayer. J'éprouvai quelque soulagement, avant l'épuisement complet de la première boîte et après en avoir pris cinq boîtes j'étais aussi bien et aussi actif que jamais et, bien qu'il se soit écoulé des mois depuis, je n'ai ressenti aucune atteinte du mal. Ma guérison est entièrement due à l'usage des Pilules Roses du Dr Williams, et le seul regret que j'éprouve, c'est de ne les avoir pas essayées dès le commencement. Si j'avais fait cela, non seulement je me serais épargné beaucoup de souffrances, mais aussi un montant considérable d'argent."

NOCES D'ARGENT

Dimanche dernier, M. et Mde Louis Laurendeau, de cette ville célébraient le 25ème anniversaire de leur mariage. Melles Alma et Marie-Anne Laurendeau,qui toutes deux enseignent à Fannystel sont venues à St-Boniface à cette occasion et il y a eu intéressante et charmante réunion de famille. M. et Mde Laurendeau ont reçu la visite d'un grand nombre d'amis désireux de leur témoigner la haute estime dont ils sont l'objet ici. Ajoutons qu'il y a eu présentation de riches pièces d'argenterie.

Nous présentons nos sincères félicitations à M. et à Mde. Laurendeau et leur souhaitons d'atteindre l'âge vénérable où l'on fête ses noces d'or.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

SAINTE-ANNE

Assemblée d'organisation de la Société St-Jean-Baptiste de Ste-Anne des Chênes, Manitoba.

M. Narcisse Guillemain est élu président de l'assemblée.

M. Théophile Paré est nommé secrétaire.

Proposé par M. Eugène Dubuc, appuyé par M. Rémi Delorme, que M. Théophile Paré soit nommé président de l'association. Agréé.

Proposé par M. Irénée Benoit, secondé par M. Elzéar Fiola que M. J. Bte Desautels soit nommé premier vice-président. Agréé.

Proposé par M. E. Fiola, secondé par M. Zéphirin Magnan, que M. Eugène Dubuc soit nommé deuxième vice-président de l'association. Agréé.

Proposé par M. Alcidas Delorme, appuyé par M. Eugène Dubuc, que M. Irénée Benoit soit nommé sec.-archiviste. Agréé.

Proposé par M. Honoré Desautels, appuyé par M. Elzéar Fiola, que M. Raymond Magnansoit sec.-correspondant. Agréé.

Proposé par M. Adélard Delorme, secondé par M. Clément Gauthier, que M. Camille Hébert soit nommé trésorier dé l'association. Agréé.

Proposé par M. Eugène Dubuc, appuyé par M. Honoré Desautels que M. Adélard Delorme soit nommé commissaire-ordonnateur. Agréé.

Proposé par M. Honoré Desautels, appuyé par M. M. Mastai Duguay, que M. A. J. Lavack soit commissaire - ordonnateur. Agréé.

Prososé par M. A. J. Lavack, appuyé par M. L. R. Magnan. que M. Honoré Desautels soit commissaire-ordonnateur. Agréé.

Sur motions, MM. Alcidas Delorme, Elzéar Fiola, Mastai Duguay, Norbert Blanchette. Joseph Girard, Eugène Desautels sont nommés membres du comité de régie.

Proposé par M. Anaclet Girard, appuyé par M. Félix Hébert, que le R. M. L. R. Giroux soit nommé chapelain de l'association. Agréé.

Proposé par M. Eugène Dubuc, appuyé par M. Alcidas Delorme que le secrétaire-correspondant de l'association fasse un rapport des procédés de cette assemblée au comité central de l'association St-Jean-Baptiste de St-Boniface, et aussi fasse rapport au journal LE MANITOBA. Agréé.

Proposé par M. Camille Hébert, appuyé par M. Adélard Delorme que l'assemblée vote ses remerciements au président de l'assemblée. Agréé.

Proposé par M. Raymond Magnan que l'assemblée soit levée. Agréé.

NOUVELLES DES TERRITOIRES DU N.-O.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens solliciter la faveur d'une petite place dans les colonnes de votre journal. Le 8 mai la belle colonie d'Esterhaz, Assa., était témoin d'une cérémonie religieuse que l'on rencontre assez rarement dans les territoires du Nord-Ouest. M. Alfred Deschambault, brave et habile forgeron de Kapasvar, et Melle Marie Evélina Lacroix, tous deux portant de magnifiques bouquets d'œillet carré, avaient le bonheur de célébrer leur mariage La mariée était assistée par Melle Marie-Louise Lacroix, sa sœur, comme fille d'honneur. Le marié était assisté par M. H. Gravelle, comme garçon d'honneur.

L'église paroissiale avait revêtu ses habits des plus belles fêtes La cérémonie commença à 9 heures, avec le R. P. Campeau, O M.I., cousin de la mariée, assisté du R. T. P. Campeau, curé de Saint-Joseph, Man., comme diacre, et le R P. Lepage, O.M.I,, curé de Kapasvar, comme sous-diacre. Le R. P. Woodcutter, futur successeur du R. P. Lepage, exécuta comme organiste les plus beaux morceaux de son riche répertoire.

Le R. T. P. Campeau, fit une allocution dans les termes appropriés à la circonstance.

La cérémonie terminée, les mariés, accompagnés de leurs parents et amis, se rendirent joyeusement à la résidence de M. Noé Lacroix. La musique, les santés de félicitation, du beau chant, de précieux présents offerts à l'heureux couple, un repas somptueux préparé par une habile main canadienne, donnèrent à ce jour l'aspect d'une belle et très agréable fête de famille.

Les mariés, quelques jours après leur union conjugale, accompagnés de leurs parents et amis, firent en voiture une course de plus de 40 milles dans la belle et riche vallée de Qu'Appelle et se rendirent sur les bords du Lac Croche, près de la réserve Shishil (le Canard). Par une des plus belles journées du beau mois de mai les mariés jouirent des doux plaisirs et des joies bruyantes d'un magnifique pique-nique.

M. Noé Lacroix, père de l'épouse, autrefois de la paroisse de Saint-Eustache, près Montréal, est établi dans la belle vallée Qu'Appelle depuis quelques années, à 25 milles au nord de Whitewood. Ses succès obtenus dans la culture ont dépassé ses espérances. Il est propriétaire de 320 acres de terrain de première classe. L'an dernier, il a récolté plus de 3,500 minots de grains.

UN TÉMOIN.

Nous regrettons d'avoir à annoncer la mort de Mde Jean-Baptiste Boucher, née Caroline L'Espérance, de Saint Louis, Sask., décédée vendredi, 11 mai, à l'âge de 59 ans. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux, 15 enfants, dont une religieuse chez les révérendes Sœurs de la Charité de Saint-Boniface, la révérende Sœur St-Maurice, et 38 petits enfants. Nos condoléances.

"THE PRIVATE SECRETARY"

Les élèves du collège de Saint-Boniface ont joué lundi soir une comédie de grand intérêt, "The Private Secretary," L'auditoire comprenait un grand nombre de personnes de Winnipeg, dont plusieurs professeurs de l'Université; Saint-Boniface était, lui aussi, bien représenté.

La comédie a eu un succès complet; l'auditoire a ri, franchement ri du commencement à la fin. Nous regrettons que le peu d'espace dont nous disposons cette semaine nous interdise les détails. Nous devons cependant mentionner les noms de MM. H. L. Cormier, A. Weber et J. Guertin, dont le jeu a été d'une perfection accomplie. Le chœur des élèves, dirigé par le R. P. Vandandaigue et accompagné au piano par M. A. Bertrand, a maintenu la belle reputation qu'il s'est acquise dans les séances précédentes- Nos félicitations aux acteurs et au collège.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

Nouvelle réunion de la Société, dimanche dernier. Nous aurions désiré y voir un plus grand nombre de citoyens; cependant il s'est fait d'excellente besogne. Comme le temps marche rapidement et qu'il reste encore beaucoup à faire, la société a nommé un gérant général, M. J. A Prendergast, lequel devient de facto membre de tous les comités de la célébration et est chargé de toutes les démarches et travaux que lui indiqueront les comités ou qu'il croira lui-même nécessaires.

Les échos de Winnipeg nous apportent que nos compatriotes de la ville voisine se préparent avec entrain à venir fêter la Saint-Jean-Baptisie avec nous.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

POUR UN HERITAGE

No. 22

DEUXIÈME PARTIE

X

LES EXIGENCES DE GERMAIN

Mon cheval et ma voiture sont à l'écurie je crois que vos devriez accréditer le bruit que je suis venu pour affaires, car dans le cas où je serais reconnu, ma visite s'expliquerait d'elle même.

La figure d'Henri prit, à ce moment, une telle expression de fureur,que Germain eut peur.

—La corde est trop tendue, pensa-t-il en se raculant vers la porte d'entrée,

Nerveusement le comte fit résonner une cloche.

Le valet de chambre se présenta.

—Conduisez Monsieur à sa voiture.

Germain s'inclina.

—Monsieur le vicomte peut être sûr de mon devouement, j'agirai dans cette affaire comme pour moi-même!

C'était la première douche qui tombait sur la tranquillité du frère infidèle; après le départ de son complice il resta plusieurs heures atterré.

Cette épée de Damoclès, qu'il prévoyait devoir rester suspendue sur sa tête, car Germain, il en avait la conviction ne s'en tiendrait pas là, le jetait dans un état d'effroyable colère.

Ce plan machiavélique par lequel l'usurier enchaînait sa vengence ne lui laissait aucun espoir d'échapper par un nouveau crime à cette situation, et il le sentait, un seul moyen lui restait de tenir tête à l'orage, payer!

Cet épisode arrivait dans un mauvais moment, car Henri de Chollet pensait à réaliser le désir de l'oncle en perpétuant sa race, et il avait résolu de se chercher une héritière qui ajouterait sa dot aux biens déjà si considérables de la famille de Kernac.

Déjà, il avait rencontré nombre d'obstacles, sa réputation de joueur effréné empêchait toutes les nobles familles bretonnes de s'allier à lui, et, ne voulant pas risquer un refus, il se demandait où il irait prendre femme, s'étant interdit Bordeaux, où sa famille comptait pourtant de nombreux amis.

Comment maintenant risquer d'unir son existance à une femme jeune et riche. Dès que son complice apprendrait ses projets ne menacerait-il pas de dévoiler la vérité pour obtenir une nouvelle part de la succession?

Il lui fallut plusieurs jours pour se remettre de cette assaut, et comme après tout malgré son infâme conduite, c'était un garçon d'énergie, il fit mentalement le sacrifice d'un tiers de sa fortune, la part du feu, pensa-t-il, qu'il se promit, du reste, de ne se laisser arracher que par lambeau

Peut de temps après, il reçut une lettre d'un Bordelais de sa famille.

Ce parent éloigné lui parlait d'une jeune fille, nièce de sa femme, qui habitait Paris où elle ne se mariait pas, en dépit d'une belle fortune.

—Gabrielle est laide, franchement laide, mais elle a un cœur d'or, et si vous avez le courage de passer sur un défaut auquel on attache malheureusement un trop grande importance, je suis certain que vous ne vous repentirez jamais du choix que vous aurez fait.

Henri hésita, l'amour-propre avait une forte prise sur lui; mais dans la difficulté où il se trouvait pour obtenir une fiancée dans le pays breton, il réfléchit que vivant assez solitairement dans son château, il souffrirait moins d'avoir une femme laide que s'il fallait la produire constamment dans le monde.

La fortune était belle, la famille de bonne noblesse, c'était le principal. Il se décida donc, après mûres reflexions, à enchainer à sa vie la jeune fille qu'on lui offrait.

Ce mariage, qui ajoutait une fortune superbe à celle qu'il avait usurpée, devint bientôt un violent désir chez lui, à la suite d'une perte de jeu qui augmenta sa rapacité.

Sans donner le motif de son absence, il partit pour Paris, et fut présenté à Gabriel d'Éverard sous les auspices de son parent.

Comme nous l'avons déjà dit, Henri était un homme avantageusement doué sous le rapport physique, et sachant dissimuler son manque de coeur lorsque cela était nécessaire.

Simple, prévenant et plein d'égards pour la jeune fille, il ne tarda pas à lui plaire, et comme aucune difficulté ne s'élevait contre cette union, elle fut rapidement convenue, et la date de sa réalisation fixée à une époque peu éloignée.

Henri revint à Kernac faire préparer l'installation de la jeune femme.

Par un sentiment dont il ne se rendait pas compte lui-même, il ne voulut pas que la nouvelle mariée s'installât dans la partie du château affectée habituellement aux châtelains, mais dont la vue lui rappelait des scènes encore trop récentes,

Il donna donc des ordres pour que ses appartements particuliers fussent mis en état de recevoir la jeune épouse.

Deux jours ne s'étaient pas encore écoulés depuis son arrivée au château, lorsqu'il reçut une lettre de Germain.

Celui-ci était parfaitement au courant des faits et gestes de son ancien maitre. Dès les premières lignes il fut évident pour Henri que son mariage était connu du serviteur, de là à deviner le reste de la lettre il n'y avait qu'un pas.

Effectivement, mettant bas tout masque l'ancien valet de chambre traitait d'égal à égal le comte de Kernac, lui déclarant qu'étant la cheville ouvrière dans l'œuvre ténébreuse qu'ils avaient accomplie ensemble, il était juste qu'une faible part de l'accroissement de fortune qui suivrait le mariage lui revint.

Vingt mille francs étaient la somme demandée, et le signataire terminait en prouvant qu'il lui serait facile de rompre les projets d'union en faisant planer quelques soupçons sur le fiancé.

Bien que cette menace ne pût rien avoir de très dangereux, une révélation ne pouvant perdre Henri qu'en frappant son complice, une inquiétude poignante s'empara du comte.

Il avait observé les machiavéliques précautions de Germain lors de sa dernière visite, il se demandait si l'habile gredin ne pouvait, sans courir aucun risque, l'envelopper de soupçons qui, non seulement briseraient son union, mais feraient naître des doutes formidables.

Le premier mouvement du comte fut une grande colère pendant laquelle ses doigts crispés lacérèrent la missive, puis peu à peu il se calma

—J'avais sacrifié en pensée un tiers de mon avoir, pensa-t-il, l'usurier a le bon sens de ne pas trop exiger à la fois, j'ai donc encore de la marge. Il vaut mieux donner la bagatelle de 20,000 francs que de risquer mon mariage. Après, on verra à résister s'il fait de nouvelles demandes

Malgré sa résolution, ce fut d'une main fiévreuse qu'il traça sa réponse, annonçant qu'aucune menace n'amènerait un autre versement, qu'il préférerait suivre l'exemple que Germaint lui avait indiqué, fuir et se mettre ainsi à l'abri de toute poursuite.

L'ancien serviteur lut en souriant la réponse, et haussant dédaigneusement les épaules, il serra précieusement le contenu financier de la lettre. 20,000 francs de plus entraient dans son secrétaire.

Le mariage du comte de Kernac eut lieu un mois et demi après.

Une foule élégante et aristocratique se pressait dans l'église. Parmi l'assistance un homme, en gilet blanc, regarda passer les deux époux d'un air ironique.

Lorsque les invités vinrent le saluer, il se joignit à eux et s'inclina humblement devant le comte.

Ce dernier eut un frémissement imperceptible, et c'est à peine s'il rendit sa politesse.

La jeune femme, croyant à la présence d'un ami de son mari, sourit gracieusement.

En voyant cette physionomie sans beauté, mais empreinte de la plus expressive douceur:

—Pauvre femme, murmura Germain en s'éloignant, quel avenir sera le sien!

XI

OU FLEURETTE APPREND LE NOM DE DIEU

Ce fut à peu près à l'époque où Henri de Kernac donna son nom à Gabrielle d'Éverard, que je fus recueillie par milady Barthley.

Comme je vous l'ai déjà dit, j'avais six ans à cette époque et mon faible cerveau ne conservait aucune empreinte des souveniers de mes premières années.

Que vous diraije sur la vie que j'ai mené chez lady Barthley depuis mon départ du cirque d'Epsom, et pendant douze années, ce fut une vie de bonheur calme et pleine d'affectoin.

La maternelle direction de ma mère adoptive avait fait de moi une jeune fille accomplie, je puis le dire aujourd'hui, où mes cheveux ont blanchi, et où les rides sillonnent mon visage; j'avais autant de charmes physiques que de talents réels. Je n'avais qu'à imiter ma bienfatrice pour ajouter à tout cela les vertus et les qualités du coeur, car la chère femme m'associait à tous ses actes de charité et de dévouement, et je l'accompagnais toujours lorsqu'elle employait ses matinées à visiter les malheureux.

Plusieurs, fois, essayant de réveiller mes souvenirs sur mes premières années, elle avait ouvert le médaillon que je portais toujours, mais il était impossible de rien tirer de ma mémoire;elle restait convaincue que ma vraie mère, seule, avait dû suspendre à mon cou ce morceau de relique; mais soit que lady Barthley craignit de diriger ma pensee sur la possibilité d'une famille réelle, soit qu'elle eût peur qu'en laissant supposer qu'une mère me pleurait peut-être j'eusse moins de tendresse pour elle, jamais elle ne me parla de sa conviction à cette égard et ne fit aucune tentative pour connaître ma naissance. Du reste, elle n'eut pu parvenir à rien decouvrir avec les deux seules lettres gravées sur le médaillon.

Nous allions peu dans le monde, ma mère adoptive devant éviter les veilles prolongées; cependant lorsque j'eus seize ou dix-sept ans, elle se décida avec le conseil de son frère, à me présenter dans quelque salons, et elle put jouir des succès que j'y obtins, sans craindre que j'en fusse éblouie, car elle avait su me cuirasser contre les compliments du monde.

A Suivre.